

Collège : une heure de plus en 6^e en français ou en math

Le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, a annoncé, mercredi, la création, à la rentrée 2023, d'une heure par semaine de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques en classe de 6^e.

● « Nous allons mettre en place une réforme de la classe de sixième qui passe, notamment, par deux choses très importantes. La première, c'est la création d'une heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, par petits groupes, selon le niveau des élèves », a fait savoir Pap Ndiaye, sur BFMTV. « Cet enseignement d'une heure par semaine sera assuré par des professeurs des écoles, qui viennent de l'école élémentaire », a-t-il ajouté. Pap Ndiaye a souligné que cette mesure allait permettre « un agrafage meilleur entre le primaire et le secondaire ». « C'est très nouveau, bien entendu, dans l'Éducation nationale de faire intervenir des professeurs des écoles (...) dans le collège », a-t-il dit.

« Devoirs faits » rendu obligatoire

Chaque élève bénéficiera de cette heure hebdomadaire, a précisé le ministère, dans un communiqué. Elle est, notamment, inspirée d'un dispositif de « sixième tremplin » expérimenté, cette année, dans plusieurs collèges de l'académie d'Amiens, où des professeurs



Cette heure de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques se fera par petits groupes. Photo d'illustration François Destoc

des écoles vont aider des élèves de sixième en difficulté. Deuxième mesure pour la sixième, Pap Ndiaye a annoncé que le dispositif « Devoirs faits » serait rendu obligatoire. Mis en place en 2017, il permet aux élèves de faire leurs devoirs au collège. Cela vise à alléger le travail scolaire pour contrer les inégalités à la maison, pour ceux qui le souhaitent.

Le collège, « la priorité »

Le collège « est la priorité, parce que nous avons des évaluations à l'entrée en sixième qui sont problématiques », a expliqué Pap Ndiaye.

À l'entrée en sixième, 27 % des élèves n'ont pas le niveau attendu en français et près d'un tiers en mathématiques, selon les résultats des dernières évaluations nationales, publiées par le ministère.

Face à ce constat, le ministre a aussi annoncé, mercredi, des mesures pour les classes de CM1 et CM2,

« relatives à des choses classiques à la dictée, à la conjugaison notamment.

Des recommandations pédagogiques seront adressées aux enseignants de CM1 et CM2 et inspecteurs, dès ce mois de janvier, concernant la pratique de la dictée, la pratique quotidienne de la rédaction ou la régularité du calcul mental, précisa-t-il.

Par ailleurs, à partir de la rentrée 2023, les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques pour donner des repères aux enseignants. Une concertation sera, en outre, engagée, dans les prochaines semaines, avec l'ensemble de la communauté éducative, sur l'évaluation des classes de cinquième, « quatrième et de troisième ». Elle pourra « porter sur les modalités d'évaluation » et « le diplôme national du brevet sera révisé, s'il y a lieu », indique le communiqué.